

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 08.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, DUCHENE Annie, BEURY Jeanne-Laure, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michelle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, POTTIER Denis par FEVRE Elisabeth

Sont excusés et ont donné pouvoir : ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, PETIT Sandrine à MALARMEY Michelle, BETTINGER Sylvianne à GIRARDIN Olivier, CASTEX Jean-Marie à MARIE Sylvie, BAILLY Jean-Marie à GAILLARD Paul, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Absents et excusés : MOCQUERY Bernard, GRIENENBERGER Daniel, AMILHAU Marie-Pierre, VETTER Claude, VOLHUER Michel, DESROUSSEAU Pascal, ROBERT Isabelle, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, LEROY Marie-Thérèse, JOLLIOT Marie-France, DUQUESNOY Olivier, HANDEL William, RICHARD Sophie, SIMON Véronique

Sont présents mais ne participent pas au vote : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°20	Prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole				
RAPPORTEUR	Bruno FARINE				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
111	114	114			5

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

**PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
SUR LE TERRITOIRE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Exposé :

Troyes Champagne Métropole a la charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) – Titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » réaffirme la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, et la hiérarchie des modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage, ou à défaut valorisation) (art. 70, codifié à l'art. L.110-1-1 CE). Elle définit un nouvel objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010 (art. 70, codifié à l'art. L.541-1CE).

La prévention des déchets consiste à éviter, réduire, retarder l'abandon d'un produit et à en limiter la nocivité. Cela conduit à produire moins de déchets et des déchets résiduels plus facilement valorisables, sans substance dangereuse. La prévention concerne donc toutes les actions se situant en amont de la collecte. Elle est complémentaire du tri et de la valorisation dans une gestion optimisée.

Une démarche de prévention des déchets

La prévention des déchets est un axe indispensable à l'organisation du service public de collecte des déchets afin de répondre aux exigences de la loi et au principe de maintien des coûts du service.

La structuration du service collecte, avec une unité Prévention des Déchets intégrant un chargé de prévention, va permettre de développer cette démarche de manière transversale sur l'ensemble du territoire.

Par la suite, l'objectif est d'aboutir à la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et, d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'engagement d'une démarche de PLPDMA est un prérequis indispensable à la mise en œuvre d'aides de l'ADEME et de la Région en matière de gestion des déchets. Ces structures sont néanmoins amenées à accompagner les collectivités désireuses de mettre en place une démarche de prévention puis un PLPDMA.

Il s'agit donc de solliciter l'accompagnement de ces partenaires pour la démarche de prévention puis l'élaboration du PLPDMA, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure plus précise une fois la préfiguration et les études menées.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la démarche de prévention des déchets ménagers et assimilés initiée sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ;
- **DE SOLLICITER** l'accompagnement de l'ADEME et la Région Grand Est pour la préfiguration de la démarche et du plan de prévention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote